



Une brasserie condamnée pour non-respect de la loi

Rubrique : actualités - Date : vendredi 18 mai 2007

Le Monde dans une brève informe : « Une brasserie condamnée pour non-respect de la loi » (non-application de la loi Evin : interdiction de fumer dans les lieux fermés et couverts accueillant du public). « Une cliente asthmatique qui avait dû déjeuner dans l'atmosphère enfumée de cette brasserie, seule proche du lieu où elle devait passer un entretien d'embauche, n'a pas pu s'exprimer correctement devant son éventuel employeur » rapporte le journal.